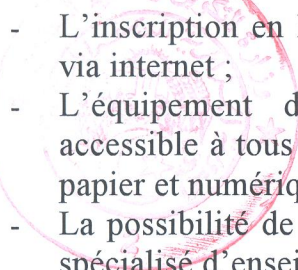


En ce qui concerne les mesures prises pour donner effet à la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace :

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels a inscrit dans ses priorités un large programme de développement des TIC, tant dans ses actions de gestion administrative, financière et pédagogique que dans ses actes de formation.

Ce programme vise la généralisation de l'usage des TIC dans l'ensemble des établissements de formation et de l'enseignement professionnel à travers :

- La mise en place d'un réseau d'information et de communication spécifique au secteur reliant l'ensemble des établissements de formation ;
- La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) outil moderne d'information permettant l'accès aux informations relatives aux établissements de formation, au niveau local ;
Ce système, développé à partir d'une carte numérique de l'Algérie, permet aux citoyens de visiter virtuellement les établissements de formation et s'informer sur :
 - Les spécialités enseignées
 - Les capacités d'accueil de l'établissement (externat – internat –Demi-pension)
 - Les renseignements spécifiques aux établissements (contact, e-mail, répertoires des établissements...)
- L'intégration des filières relatives aux métiers de l'économie fondée sur le savoir à travers les Académies CISCO dont l'objectif est l'introduction des formations et des certifications CISCO dans les processus de formation du secteur ;
- La mise en place d'espaces d'initiation et de sensibilisation à l'utilisation des TIC, appelés télécentres dont les missions sont :
 - Faciliter l'accès à l'information et la formation pour des personnes vivant en milieu rural en vue de leur permettre une insertion socioprofessionnelle.
 - Faciliter l'insertion économique des femmes et familles rurales.
 - Réduire l'isolement de la population rurale en mettant à leur disposition des services de proximité.
 - La formation à l'usage des TIC et à l'alphabétisation.
 - L'offre de services gratuits de navigation et de recherche sur internet, les téléchargements, la gravure de supports numériques des photocopies et autres...).
 - L'accompagnement à la réalisation de mini-projets.

- 
- L'inscription en ligne qui permet aux jeunes de s'inscrire à une formation via internet ;
 - L'équipement de l'ensemble des établissements d'une bibliothèque accessible à tous les stagiaires et enseignants, dotée d'ouvrages sous format papier et numérique ;
 - La possibilité de suivre une formation à distance ou en ligne via un centre spécialisé d'enseignement à distance ;
 - La modernisation des méthodes d'enseignement et de conception des outils didactiques et des contenus de formation ;
 - L'existence de cyberspaces dotés de moyens permettant l'accès à INTERNET, au niveau des établissements de formation, pour les stagiaires et le personnel enseignant ;
 - La création d'une page « Facebook » propre au secteur de la FEP, permettant aux internautes, notamment du secteur de donner leur avis sur ce qui se fait dans le secteur ;
 - La dotation de certains établissements (instituts) de laboratoire de langues, pour l'enseignement des langues étrangères ;
 - La réalisation et la mise en service d'un espace collaboratif « FORUM » ;
 - La diffusion par l'outil « Newsletter » de messages destinés au large public dans les 02 langues (Arabe et Français) ;
 - La préservation du patrimoine documentaire et archives du secteur, par la mise en place d'un dispositif d'archivage et de gestion électronique des documents (GED).